

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 111/2021

OBJET : EDUCATION : Participation financière Ecole Pierre Cauvin séjour à l'école départementale de la mer Saint-Jean-Cap-Ferrat

L'an deux mille vingt et un, le 19 du mois d'octobre à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Bouabdallah LAFTAS/ Xavier JARJANETTE/ Sandrine GUGLIELMINO/ Stephen VIALE/ Philippe JANIN/Véronique MINISCLÔUX/ Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : Thierry VISSIAN par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Vanessa BEAUJAUD par Romain BIANCHI, Jean QUENCEZ par Serge DIGANI, Sabrina DIVRY par Alexandra RUSSO, Kathy NICOLAS par Philippe MINEUR, Françoise DAMILANO par Christine DUCORDIER/Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTE : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Madame Sophie ESPOSITO, adjointe à l'Education, présente la demande d'aide financière sollicitée par Monsieur Yannick LESCOUARNEC, enseignant de l'école Pierre CAUVIN concernant l'organisation d'un séjour à l'école départementale de la mer à Saint-Jean-Cap-Ferrat pour la classe de CM1-CM2 B du 7 au 11 juin 2022, soit cinq jours.

La subvention sollicitée auprès de la Commune est de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours pour un prévisionnel de 22 enfants soit un total de 1265 euros.

Le financement sera revu en fonction du nombre de participants.

Oui l'exposé de Madame Sophie ESPOSITO adjointe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer la somme de 11.50 euros par jour et par enfant pour cinq jours pour l'organisation d'un séjour à l'école départementale de la mer à Saint-Jean Cap Ferrat pour un prévisionnel de 22 enfants, soit la somme de 1265 euros qui sera réajustée en fonction des effectifs

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Votants : 26 Absent : 1 Absents représentés : 7 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à Drap, le 19 octobre 2021

Le Maire, Robert NARDELLI

Date de publication : 19/10/2021

Date d'envoi à la Préfecture : 20/10/2021

